



Fiche de présentation de

Nom de la structure : A.C.J.E.91 (Association Pour le Contrôle Judiciaire en Essonne)

Adresse : Palais de Justice 9 rue des Mazières 91000 Evry ou Antenne Pénale et Administrative A.C.J.E.91 : 72, Allée des Champs Elysées 91080 Evry-Courcouronnes

Téléphone : 01 69 36 09 30

Email : acje91@acje91.fr

Personnes à contacter dans le cadre des violences conjugales :

François ROQUES, Directeur

Informations sur l'équipe : Nombre / Compétence :

Equipe totale : 15 personnels

Equipe SSVIC : 1 Directeur, 1 Coordinatrice, 1 Criminologue, 1 Travailleur Social, 1 Psychologue + partenariats/intervenants vacataires.

Mission générale de la structure :

Missions généralistes : Structure socio-judiciaire généraliste. Prévention de la récidive. Suivis et investigations socio-judiciaires.

Missions liées aux violences conjugales :

Création en 2004 d'un dispositif de traitement spécifique des auteurs de Violences Conjugales. Cadre de procédure CPVCJ. Contrôle Judiciaire Renforcé : Equipe spécialisée + Soins psy en interne + Hébergement auteur (éviction conjoint violent du domicile conjugal).

Création en 2011 du Collectif Essonnien contre les Violences Faites aux Femmes : entité portée par l'ACJE91 ayant vocation à fédérer les acteurs départementaux en abordant les Violences Conjugales par le prisme des auteurs. Actions de formation, de sensibilisation, de prévention.

Création en 2012 de stages de Responsabilisation destinés aux conjoints violents dans le cadre de procédure de Composition Pénale.

Création en 2014 de Stages de Sensibilisations destinés aux conjoints violents dans le cadre de procédures de Rappel à la Loi.

Création en 2015 de l'extension des dispositifs CJ spécifiques au post-sentenciel via peines de Sursis Probatoires ou stages au titre de peines complémentaires.

Création en 2017 des prises en charge spécifiques auteurs de Violences Conjugales via procédure de Compositions Pénales Eloignement.

Modification statutaire en 2019 ouvrant aux prises en charges civiles et aux situations non judiciairisées en matière de prise en charge des auteurs de Violences Conjugales.

Création en mars 2020 d'une ligne d'écoute départementale destinés aux conjoints violents ou craignant de le devenir (supplantée le mois suivant par la ligne nationale FNACAV « Ne Frappez pas »).

Création en 2020 du Service Spécialisé Violences Conjugales de l'A.C.J.E.91, service ayant vocation à centraliser toutes les prises en charge Violences Conjugales, quelle que soit la voie d'entrée : pénal/civil/démarches « volontaires »/orientations par partenaires...

Création en 2021 de deux extensions du dispositif d'hébergement des conjoints violents existant (8 chambres sur Evry) par création de 2 antennes sud-Essonnes (2 chambres à Dourdan + 2 à Etampes).

Publics rencontrés : tous publics concernés par une problématique de Violences Conjugales.

Zone d'intervention : Département de l'Essonne

Principaux partenariats développés par la structure : Justice / Police / Gendarmerie / Service d'Aide aux Victimes / tous partenaires spécialisés victimes / addictologie / Préf91 / CD91 / municipalités / services sociaux / soins / bailleurs /...

Actions de prévention et de prise en charge des auteurs de violences conjugales :

Formation / Sensibilisation / Violences / Egalité Femmes-Hommes / Toutes prises en charge auteur de Violences Conjugales ou personnes craignant de le devenir.